

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ECONOMIE VERTE ET DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE**



BURKINA FASO
==
Unité - Progrès - Justice

**STRATEGIE NATIONALE D'APPRENTISSAGE SUR LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE
(SNACC, 2016-2025)**

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	IV
GLOSSAIRE	VI
RESUME EXECUTIF	1
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE	6
2.1. L'ETUDE DE BASE	6
2.2. L'EVALUATION DES BESOINS EN APPRENTISSAGE ET DES CAPACITES D'ENSEIGNEMENT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	7
2.3. LA FORMULATION DE LA STRATEGIE	8
III. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PHENOMENE DES CHANGEMENT CLIMATIQUE	8
3.1. CONTEXTE ET IMPACTS SOCIO –ECONOMIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	8
3.2. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE	10
3.2.1. <i>Le cadre organisationnel et institutionnel</i>	11
3.2.2. <i>Le cadre juridique</i>	12
3.3. LES STRATEGIES ANTERIEURES : LEUR AVANCEE ET LEUR IMPACT	12
3.3.1. <i>Dans le secteur de l'agriculture</i>	13
3.3.2. <i>Dans le secteur de l'environnement</i>	14
3.3.3. <i>Dans le secteur de l'éducation</i>	17
3.3.4. <i>Dans le secteur de santé</i>	18
3.4. LES FORCES ET LES FAIBLESSES.....	18
3.4.1. <i>Les forces</i>	18
3.4.2. <i>Les faiblesses</i>	19
3.5. LES OPPORTUNITES ET LES MENACES.....	20
3.5.1. <i>Les opportunités</i>	20
3.5.2. <i>Les menaces</i>	21
3.6. LES DEFIS A RELEVER	21
IV. FONDEMENTS ET VISION	22
4.1. LES FONDEMENTS.....	22
4.1.1. <i>Au niveau international</i>	22
4.1.2. <i>Au niveau national</i>	22
4.2. LA VISION	22
V. PRINCIPES DIRECTEURS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	23
5.1. LES PRINCIPES DIRECTEURS	23

5.1.2. <i>L'intégration continue des informations nouvelles liées au changement climatique dans les programmes d'enseignement et de formation</i>	23
5.1.3. <i>L'équité du genre et l'équité régionale</i>	23
5.1.4. <i>Le renforcement continu des capacités des acteurs (administration, société civile, privé)</i>	23
5.1.5. <i>L'utilisation active du partenariat public/privé (PPP)</i>	23
5.2. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	24
VI. OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIFS SPECIFIQUES	24
6.1. L'OBJECTIF GLOBAL	24
6.2. LES OBJECTIFS SPECIFIQUES	24
VII. AXES STRATEGIQUES	25
7.1. AXE STRATEGIQUE 1 : INSTITUTIONNALISATION DE L'APPRENTISSAGE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	25
7.2. AXE STRATEGIQUE 2: ENSEIGNEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES DIFFERENTS TYPES D'ACTEURS SUR LA PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	26
7.3. AXE STRATEGIQUE 3: GOUVERNANCE DE L'APPRENTISSAGE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	27
VIII. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE	27
IX. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE	28
9.1. L'ETAT.....	28
9.2. LES PARLEMENTAIRES.....	29
9.3. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	29
9.4. LE SECTEUR PRIVE.....	29
9.5. LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE.....	31
9.6. LES COMMUNAUTES/BENEFICIAIRES.....	31
9.7. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	31
X. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION	32
10.1. LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE.....	32
10.2. LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	32
SCHEMA DU DISPOSITIF DE PILOTAGE DE LA SNACC.....	33
XI. FACTEURS DE SUCCES ET DE RISQUE DE LA MISE EN ŒUVRE	34
11.1. LES FACTEURS DE SUCCES	34
11.2. LES FACTEURS DE RISQUES ET LEURS MESURES DE GESTION	34
CONCLUSION	36
ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE NATIONALE D'APPRENTISSAGE SUR LES CHANGEMENT CLIMATIQUE (SNACC).....	37

AVANT-PROPOS

L'un des défis qui se posent à la communauté internationale en général et singulièrement aux Pays les Moins Avancés (PMA) est sans conteste le changement climatique et ses implications pour les systèmes naturels, économiques et humains. En adoptant la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1992, le Protocole de Kyoto en 1997 et l'Accord de Paris sur le climat en 2015, la communauté internationale s'est résolument engagée à faire face aux menaces que pèse le changement climatique.

En signe de solidarité avec la communauté internationale, le Burkina Faso, après avoir ratifié la Convention sur les changements climatiques en 1993 et le Protocole de Kyoto en 2005 vient d'apposer sa signature sur l'Accord de Paris le 22 avril 2016.

En adoptant le présent document de Stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique, le Gouvernement du Burkina Faso voudrait traduire toute l'importance qu'il accorde à la dimension formation, éducation et sensibilisation dans la lutte contre les effets néfastes du changement climatique conformément à l'article 6 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le processus pleinement participatif incluant les acteurs du public, du privé, les Organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers, qui a prévalu lors de l'élaboration de la Stratégie vient rappeler la nécessité de la mobilisation de tous pour faire face au changement climatique. Cet engouement pour disposer de cet outil laisse entrevoir une mobilisation générale des différents acteurs pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Je voudrais ici réitérer mes remerciements à l'endroit de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) et la Coopération suisse qui, à travers le Projet Global UNCC : Learn, ont accompagné l'Etat burkinabè pour l'élaboration de la présente Stratégie. Mes remerciements vont également à l'ensemble des départements ministériels, des acteurs du privé et de la société civile, l'ensemble des partenaires techniques et financiers dont les efforts conjugués ont permis à la Stratégie et son Plan d'actions prioritaires 2016-2018 de voir le jour.

Le Gouvernement pour sa part jouera toute sa partition pour la mise en œuvre de cette Stratégie. A tous les acteurs de développement intervenant au Burkina Faso, je nourris l'espoir que cette Stratégie restera un document cadre et d'orientation au niveau national pour vos interventions en matière de formation et d'éducation des couches et catégories sociales du Burkina Faso.

Le Premier Ministre

Paul Kaba THIEBA

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEMET	: Agence Etatique Météorologique Espagnole
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques
CGDD	: Commissariat Général au Développement Durable
CONADD	: Conférence Nationale sur le Développement Durable
CONASUR	: Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation
COPIL	: Comité de Pilotage
CPDN	: Contribution Prévues Déterminées au niveau National
CTS	: Comité Technique de Suivi
FEM	: Fonds Mondial pour l'Environnement
FIE	: Fonds d'Intervention pour l'Environnement
GIEC	: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GNTCS	: Groupe National de Travail Climat-Santé
INDC	: Intended Nationally Determined Contribution
MDP	: Mécanisme pour un Développement Propre
MAAN	: Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MERH	: Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques
NAMA	: Nationally Appropriate Mitigation Actions
ODD	: Objectifs pour le Développement Durable
OMM	: Organisation Météorologique Mondiale
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisations des producteurs agricoles
OSC	: Organisation de la Société Civile
PANA	: Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux Changements climatiques
PMA	: Pays les Moins Avancés
PNA	: Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques
PNDES	: Programme National de Développement Economique et Social
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
REDD+	: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
SP/CNDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SP/CONEDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
UNITAR	: Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche

GLOSSAIRE

Adaptation*. L'adaptation désigne un changement de procédures, de pratiques et de structures visant à réduire la vulnérabilité ou augmenter la résilience des systèmes naturels et humains aux effets de la variabilité du climat et des changements climatiques, y compris les phénomènes extrêmes .

Apprentissage****. L'apprentissage est un ensemble de mécanismes menant à l'acquisition de savoir-faire, de savoirs ou de connaissances. L'acteur de l'apprentissage est appelé apprenant.

Atténuation*.L'atténuation se réfère à toute activité humaine visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer les puits d'absorption (forêts, océans, etc.).

Climat*.Au sens étroit du terme, le climat désigne en général « le temps moyen » ou, plus précisément, se réfère à une description statistique fondée sur les moyennes et la variabilité de grandeurs pertinentes sur les périodes variant de quelques mois à des milliers, voire à des millions d'années (la période type, définie par l'Organisation météorologique mondiale, est de 30 ans). Ces grandeurs sont le plus souvent des variables de surface telles que la température, la hauteur de précipitation et le vent. Dans un sens plus large, le climat désigne l'état du système climatique, y compris sa description statistique.

Changement climatique**. Changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à toute activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale, et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Education formelle****. L'éducation formelle est définie comme un enseignement institutionnalisé, volontaire, planifié au travers d'organismes publics et d'entités privées reconnues qui ensemble constituent le système éducatif formel d'un pays. Les programmes d'enseignement formel sont donc reconnus en tant que tels par les autorités nationales compétentes pour l'éducation ou des autorités équivalentes, c'est-à-dire toute autre institution en coopération avec les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation.

Gaz à effet de serre*. Ce sont des constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et émettent un rayonnement à des longueurs d'onde données du spectre du rayonnement infrarouge thermique émis par la surface de la terre, l'atmosphère et les nuages. C'est cette propriété qui est l'origine de l'effet de serre. La vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), l'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (CH₄), et l'ozone (O₃) sont les principaux gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère terrestre. Il existe également des gaz à effet de serre résultant uniquement des activités humaines, tels que les hydrocarbures halogénés et autres substances contenant du chlore et du brome, dont traite le Protocole de Montréal. Outre le CO₂, le N₂O et le CH₄, le Protocole de Kyoto traite, quant à lui, d'autres gaz à effet de serre tels que l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrofluorocarbones (HFC) et les hydrocarbures perfluorés (PFC).

Infrastructure. Dans le cadre de la présente stratégie, le terme « infrastructure » désigne la technologie, les réseaux, les bâtiments, dédiés à soutenir l'apprentissage sur le changement climatique.

Renforcement de capacités***.Le renforcement des capacités se définit comme étant un processus par lequel des personnes, des organisations et des sociétés obtiennent, renforcent

et maintiennent leurs capacités à définir et réaliser leurs propres objectifs de développement dans le temps. Plus spécifiquement, parmi les composantes du renforcement de capacités figurent les compétences, les systèmes, les structures, les processus, les valeurs, les ressources et les pouvoirs qui, ensemble, confèrent un certain nombre de capacités politiques, techniques et de gestion. Ainsi, le renforcement de capacités peut s'effectuer au niveau individuel, organisationnel ou de l'environnement propice, ce dernier renvoyant aux systèmes d'ordre politique, juridique, réglementaire, économique et social, dans lesquels opèrent les organisations et les individus.

Résilience*.La résilience se rapporte à trois conditions qui permettent à un système social ou écologique d'absorber le changement et de ne pas s'écrouler : la capacité de s'auto-organiser, la capacité d'amortir les perturbations et la capacité d'apprentissage et d'adaptation.

Phénomène extrême*.Événement rare en un endroit et à un moment de l'année particuliers. Si les définitions du mot « rare » varient considérablement, un événement météorologique extrême devrait normalement être aussi rare, si non plus, que le dixième ou les quatre-vingt dixième percentiles de la fonction de densité de probabilité observée. Par définition, les caractéristiques de ce qu'on appelle événements météorologiques extrêmes peuvent, dans l'absolu, varier d'un endroit à un autre. Des événements extrêmes isolés ne peuvent pas être imputés purement et simplement à un changement climatique anthropique, car il existe toujours une chance infime pour que l'événement en question soit dû à des causes naturelles. Lorsque des conditions météorologiques extrêmes se prolongent pendant un certain temps, l'espace d'une saison par exemple, elles peuvent être considérées comme un événement climatique extrême, en particulier si elles correspondent à une moyenne ou à un total en lui-même extrême (par exemple une sécheresse ou de fortes pluies pendant toute une saison).

Variabilité du climat*.La variabilité du climat est l'ensemble des variations de l'état moyen et d'autres variables statistiques (écarts types, phénomènes extrêmes, etc.) du climat à toutes les échelles temporelles et spatiales au-delà de la variabilité propre à des phénomènes climatiques particuliers. La variabilité peut être due à des processus internes naturels au sein du système climatique (variabilité interne) ou à des variations des forçages anthropiques ou naturels (variabilité externe).

Vulnérabilité*. La vulnérabilité est la mesure dans laquelle un système est sensible (ou incapable de faire face) aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et du rythme de l'évolution et de la variation du climat à laquelle le système considéré est exposé, de la sensibilité de ce système et de sa capacité d'adaptation.

Sources des définitions :

1. *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, (GIEC, 2007) ;
2. **Nations Unies, 1992 ;
3. *** Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2011) ;
4. **** Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO, 2011) ;
5. *****Wikipédia.

RESUME EXECUTIF

Le Burkina Faso à l'instar de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne a élaboré un Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA) et son Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) pour faire face aux changements climatiques.

Cependant la mise en œuvre réussie des différents plans nationaux d'adaptation aux changements climatique et le développement d'une économie verte, faible en émissions et résilient au climat nécessitent qu'une grande proportion de la population ait des connaissances et des compétences appropriées sur le changement climatique.

Cette nécessité a été très bien perçue par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement climatique (CCNUCC) qui consacre son article 6 à l'éducation, la sensibilisation et la formation du public.

Et c'est pour répondre à cet impératif que le Burkina Faso a requis et obtenu en 2014 dans le cadre du « Partenariat des Nations Unies pour l'Apprentissage sur les Changement climatique » de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), un appui financier pour le développement d'une stratégie nationale d'apprentissage sur les changement climatique.

La présente stratégie est le couronnement d'un processus qui s'est voulu le plus participatif et incisif possible. Ainsi après une étude de base qui a permis d'identifier l'agriculture, l'éducation, l'environnement et la sante comme secteurs prioritaires que devrait couvrir la stratégie, il a été procédé à une évaluation minutieuse des besoins en apprentissage et en développement de compétences sur le changement climatique dans ces secteurs retenus. Cette évaluation des besoins a été suivie d'une évaluation des capacités d'enseignement en lien avec les besoins exprimés.

C'est donc sur la base de ces deux évaluations dans les quatre secteurs prioritaires que la présente stratégie a été formulée avec pour vision : **« A l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose de ressources humaines qualifiées sur le changement climatique en vue de soutenir de manière durable le processus de développement au niveau national et local ».**

La présente stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique est la traduction au plan opérationnel de la volonté politique de l'Etat Burkinabé d'accroître les capacités d'adaptation et de résilience des populations.

Après avoir abordée le contexte et la justification, le document de stratégie s'organise autour des principaux points suivants : la démarche méthodologique pour son élaboration, les fondements et la vision, les principes directeurs et les orientations stratégiques.

La stratégie a pour objectif global d'offrir une approche nationale systématique pour la sensibilisation, la dissémination des connaissances et le développement des compétences en matière de changement climatique, qui sont souvent les facteurs limitant pour un développement vert, faible en émissions et résilient au climat.

Pour l'atteinte de cet objectif global, trois axes stratégiques ont été définis. Ces axes sont :

- ✓ Axe stratégique 1 : Institutionnalisation de l'apprentissage sur le changement climatique ;
- ✓ Axe stratégique 2: Enseignement et renforcement des capacités des différents types d'acteurs sur la problématique de changement climatique ;
- ✓ Axe stratégique 3: Gouvernance de l'apprentissage sur le changement climatique.

Pour chacun de ces axes stratégiques, l'objectif stratégique a été précisé ainsi que les actions majeures à mettre en œuvre pour l'atteinte dudit objectif.

Axe stratégique 1 : Institutionnalisation de l'apprentissage sur le changement climatique

L'objectif stratégique de cet axe est de rendre systématique et structurel l'apprentissage sur le changement climatique dans le système d'éducation et de formation professionnelle au Burkina Faso.

Pour l'atteinte de cet objectif, quatre (4) actions majeures sont proposées.

Action 1: Intégration de l'apprentissage sur le changement climatique dans le système d'éducation et de formation professionnelle au Burkina Faso.

Action 2 : Renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des institutions en charge des enseignements et des formations

Action 3 : Renforcement des compétences techniques et scientifiques des ressources humaines en charge des enseignements et des formations

Action 4 : Elaboration et validation de curricula sur les différents aspects du changement climatique

Axe stratégique 2: Enseignement et renforcement des capacités des différents types d'acteurs sur la problématique du changement climatique

Les actions ont été identifiées au regard des catégories d'acteurs concernés par l'axe stratégique.

Action 1: Renforcement des compétences techniques des décideurs politiques et des acteurs de l'administration publique et de la société civile sur la problématique du changement climatique.

Action 2: Renforcement des compétences techniques et scientifiques des enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur sur la problématique du changement climatique.

Action 3: Renforcement des capacités techniques et scientifiques des structures de recherche sur le changement climatique.

Action 4: Renforcement des compétences des collectivités territoriales pour la prise en charge effective du changement climatique dans la planification locale.

Action 5: Renforcement des capacités techniques des organisations de producteurs agricoles (OPA), des OSCs, des leaders locaux et du secteur privé.

Action 6: Renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de terrain sur les différents aspects des changements climatiques.

Action 7 : Renforcement des capacités des utilisateurs de l'information climatique.

Axe stratégique 3: Gouvernance de l'apprentissage sur le changement climatique

L'objectif stratégique poursuivi par cet axe est d'assurer un rôle de leadership à l'Etat dans l'apprentissage sur le changement climatique au Burkina Faso. Pour l'atteinte de cet objectif stratégique, trois (3) actions majeures sont envisagées.

Action 1: Intégration de composantes liées à l'apprentissage sur le changement climatique dans les politiques, les programmes et projets de l'Etat

Action 2: Evaluation et capitalisation des bonnes pratiques et des leçons apprises en matière d'apprentissage et de développement de compétences sur le changement climatique

Action 3: Renforcement de la coordination de l'apprentissage sur le changement climatique et de la communication sur le changement climatique au niveau national

Pour la mise en œuvre de la stratégie, elle se fera à travers des plans d'actions triennaux glissants.

Le document de la stratégie aborde également les points le mécanisme de financement, les acteurs, le dispositif de pilotage et le système de suivi-évaluation et les facteurs de succès et de risque de sa mise en œuvre.

Enfin, un cadre logique renfermant la logique d'intervention, les indicateurs de performance, les sources de vérification et les hypothèses de risque, est contenu dans le document de la présente stratégie.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le changement climatique est sans aucun doute l'un des plus grands défis auxquels l'Afrique, et en particulier le monde rural africain, doit faire face au cours du 21^{ème} siècle.

Le Burkina Faso vit, depuis quelques décennies les manifestations des extrêmes climatiques notamment les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur, les vents violents. Cité parmi les Pays les Moins Avancés (PMA), le pays a traduit sa solidarité dans la lutte qui se mène au niveau global en ratifiant la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement climatique (CCNUCC) le 02 septembre 1993 et le Protocole de Kyoto le 31 mars 2005. La ratification de ces textes juridiques a permis au pays de mettre en place un certain nombre de documents de politiques y relatifs. Ce sont, entre autres, la Stratégie de Mise en Œuvre de la Convention sur les Changement climatique (2001), la Stratégie de Mise en Œuvre Concertée des Conventions de la génération de Rio (2001), les Notes de Communications Nationales, le Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changement climatique (PANA) (2007), le Plan National d'Adaptation aux changement climatique(PNA) (2015), etc.

Cependant la mise en œuvre réussie des différents plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques et le développement d'une économie verte, faible en émissions et résilient au climat nécessitent qu'une grande proportion de la population ait des connaissances et des compétences appropriées sur le changement climatique.

Cette nécessité a été très bien mise en relief par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement climatique (CCNUCC) qui consacre son article 6 à l'éducation, la sensibilisation et la formation du public (Encadré).

ARTICLE 6. ÉDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC.

Lorsqu'elles s'acquittent de leurs engagements en vertu de l'article 4, paragraphe 1, les Parties:

a) S'emploient à encourager et à faciliter au niveau national et, le cas échéant, sous régional et régional, conformément à leurs lois et règlements et selon leurs capacités respectives: i) L'élaboration et l'application de programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur les changement climatique et leurs effets; ii) L'accès public aux informations concernant les changement climatique et leurs effets; iii) La participation publique à l'examen des changement climatique et de leurs effets et à la mise au point de mesures appropriées pour y faire face; et iv) La formation de personnel scientifique, technique et de gestion;

b) Soutiennent par leur coopération et encouragent au niveau international, en recourant s'il y a lieu aux organismes existants: i) La mise au point et l'échange de matériel éducatif et de matériel destiné à sensibiliser le public aux changement climatique et à leurs effets; et ii) La mise au point et l'exécution de programmes d'éducation et de formation, y compris par le renforcement des organismes nationaux et par l'échange ou le détachement de personnel chargé de former des experts en la matière, notamment pour les pays en développement.

(CCNUCC, 1992)

C'est en référence à cette disposition de l'article 6 de la convention cadre qu'à la 18^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques (CoP), tenue à Doha en 2012, les parties ont adopté un programme de travail qui s'étale sur huit ans. Ce programme invite ouvertement les Parties à préparer une stratégie nationale basée sur l'article 6 de la

Convention, en d'autres termes une stratégie nationale d'éducation, de sensibilisation et de formation du public sur les changements climatiques.

Le changement climatique est un phénomène complexe qui touche à presque tous les secteurs socio-économiques d'un pays comme le Burkina Faso. Cet état de fait contraste avec la nécessité pour toute stratégie d'être suffisamment spécifique pour plus d'efficacité. Ainsi une stratégie nationale d'apprentissage, outre le besoin d'être sectorielle, doit être aussi construite sur la base d'un diagnostic bien établi.

C'est pour répondre à cet impératif que le Burkina Faso a requis et obtenu dans le cadre de l'initiative UNCC : Learn, qui est un Partenariat des Nations Unies pour l'Apprentissage sur les Changement climatique, de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), un appui financier pour le développement d'une stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique.

L'objectif de cette initiative, sous forme de projet, est, conformément à la note d'orientation y relative, le « **renforcement des ressources humaines et des compétences pour la promotion d'un développement vert, faible en émission et résilient au changement climatique** ».

Sa mise en œuvre, comporte trois phases essentielles que sont :

- une étude de base au cours de laquelle des secteurs prioritaires ont été identifiés (l'agriculture, l'environnement, la santé et l'éducation) ;
- une étude diagnostique des besoins en apprentissage et des capacités d'enseignement sur le changement climatique dans les secteurs prioritaires ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique.

La présente stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique, résultat essentiel de la troisième phase du projet, est donc d'une importance capitale pour le Burkina Faso.

Outre la partie contexte et justification, elle s'articule autour des principaux points suivants :

- Démarche méthodologique pour l'élaboration de la stratégie,
- Analyse diagnostique du phénomène de changement climatique,
- Fondements-Vision-Objectifs-Axes de la stratégie,
- Financement de la stratégie,
- Hypothèse et gestion des risques,
- Mise en œuvre et suivi-évaluation.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE

La démarche adoptée pour l'élaboration de la présente stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique a été à la fois participative, inclusive et basée sur l'évidence. Cette démarche comprenait les étapes suivantes :

- l'étude de base ;
- l'évaluation des besoins en apprentissage et des capacités d'enseignement sur le changement climatique ;
- la formulation de la stratégie.

Toutes les étapes ci-dessus ont été mises en œuvre sous l'orientation d'un Comité Technique de Suivi (CTS) intersectoriel.

2.1. L'étude de base

L'étude de base avait pour objectif de définir les priorités nationales en matière de changement climatique ainsi que les secteurs prioritaires pour l'élaboration de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique. De cette étude de base, dont les résultats ont fait l'objet d'un atelier de validation, il ressort que :

- les priorités nationales du Burkina Faso sont relevées dans plusieurs documents de référence tels que la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ; la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) ; Burkina Prospective 2025 ; le Plan National d'Adaptation (PNA), etc. ;
- de nombreuses initiatives sous formes de projets ont été réalisées dans le domaine de changement climatique ;
- les quatre secteurs prioritaires pour l'élaboration de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique sont l'agriculture, la santé, l'environnement et l'éducation ;
- les acteurs clés en matière de renforcement des compétences proviennent à la fois du public, du privé et des organisations de la société civile ;

De cette étude il est enfin ressorti que la vision qui peut être proposée en matière d'apprentissage sur le changement climatique pour le Burkina Faso est la suivante : **« A l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose de ressources humaines qualifiées sur le changement climatique en vue de soutenir de manière durable le processus de développement au niveau national et local ».**

2.2. L'évaluation des besoins en apprentissage et des capacités d'enseignement sur le changement climatique

Cette évaluation des besoins en apprentissage et en développement de compétences et des capacités d'enseignement sur le changement climatique a été faite dans les quatre secteurs prioritaires identifiés au cours de l'étude de base. Ce sont les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de l'environnement et de la santé. Cette évaluation a été la plus participative et la plus inclusive possible et a impliqué des structures étatiques, des structures privées et des organisations non gouvernementales intervenant dans les secteurs prioritaires ci-dessus cités.

Le Comité Technique de Suivi (CTS) du projet, mis en place pour suivre sa mise en œuvre, a été consulté à plusieurs étapes de l'étude, qui a enregistré les principales phases suivantes :

- la préparation d'un rapport de cadrage validé lors d'une session du CTS ;
- la désignation de personnes ressources au niveau des ministères sectoriels prioritaires pour appuyer la collecte de données ;
- l'élaboration de questionnaire pour la collecte de données validé lors d'une session de travail au niveau sectoriel ;
- la collecte de données à proprement dit ;
- l'analyse des données et la rédaction du rapport de l'étude ;
- l'examen et la validation du rapport de l'étude en atelier élargi.

Cette évaluation des besoins et des capacités d'enseignement sur les changement climatique, étape clé pour l'élaboration de la stratégie nationale d'apprentissage sur les changement climatique a permis d'aboutir aux grandes conclusions suivantes :

- il existe de nombreux besoins en apprentissage et en développement de compétences dans l'ensemble des quatre secteurs prioritaires que sont l'agriculture, l'éducation, l'environnement et la santé ;
- des besoins ont été recensés pour toute la hiérarchie des travailleurs dans ces secteurs et ce aussi bien dans le public que dans le privé ;
- il ressort une très grande inadéquation entre les besoins en apprentissage et en développement de compétences sur le changement climatique et les capacités d'enseignement existantes dans tous les quatre secteurs ;
- les ressources humaines capables de dispenser des formations spécialisées sur le changement climatique sont très insuffisantes aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif ;
- le secteur privé semble être en avance sur le secteur public en matière d'offre de formations académiques spécialisées sur le changement climatique ;
- dans les secteurs de l'environnement et de l'agriculture, la société civile, à travers les Organisations Non Gouvernementales (ONGs), semble tenir le leadership en termes de formation des acteurs et renforcement de leur niveau d'apprentissage ;
- il y a de nombreux cours dans les écoles de formation professionnelle et dans les universités qui peuvent être utilisés pour renforcer l'apprentissage des acteurs sur le changement climatique ;

- les raisons des lacunes et du faible niveau de connaissance et d'expertise des ressources humaines sur le changement climatique ont de divers ordres (intrinsèques aux ressources humaines elles-mêmes, d'ordre institutionnel, d'ordre financier...);
- l'impérieuse nécessité pour l'Etat de prendre le leadership dans l'apprentissage sur le changement climatique.

2.3. La formulation de la stratégie

La formulation de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique est intervenue après la validation des résultats de l'évaluation des besoins en apprentissage et en développement de compétences sur le changement climatique et les capacités d'enseignements y afférent. Cette formulation a été faite en collaboration avec les points focaux des ministères et sous l'orientation du Comité Technique de Suivi qui ont fortement contribué à définir aussi bien les axes stratégiques et les principales actions à mettre en œuvre dans le cadre de la présente stratégie. Ces actions ont été reprises plus en détail au niveau du plan d'action qui accompagne le document de stratégie.

Le document de la stratégie ainsi que son plan d'actions ont été dans un premier temps validés par une session du CTS avant sa soumission à la « *Commission nationale pour la planification du développement* » mise en place par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement.

C'est après l'obtention de l'avis motivé de ce comité que la présente stratégie a été soumise au Conseil des Ministres pour adoption formelle.

III. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PHENOMENE DES CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.1. Contexte et impacts socio -économique du changement climatique

L'analyse des paramètres climatiques tels que la pluviométrie, les températures, les vents, l'ensoleillement, l'humidité, l'évapotranspiration, les débuts, fins et longueurs des pluies, lors de l'élaboration du PANA fait ressortir que les risques majeurs liés au climat et à ses variations sont, entre autres, les sécheresses, les inondations, les vents violents, la perturbation des cycles saisonniers, les vagues de chaleur ou de froid. Les pertes dues aux inondations, à titre indicatif, en matière de productions agricoles ont été évaluées à un milliard huit cent trois mille millions de francs (1.803.000.000) FCFA en 1992 et à soixante trois milliards neuf cent trente sept millions six cent quatre vingt mille francs (63.937.680.000) FCFA en 1994 (Etude sur l'élaboration du PNA, 2012). La figure ci-dessous atteste des conséquences des pertes agricoles dues aux inondations.

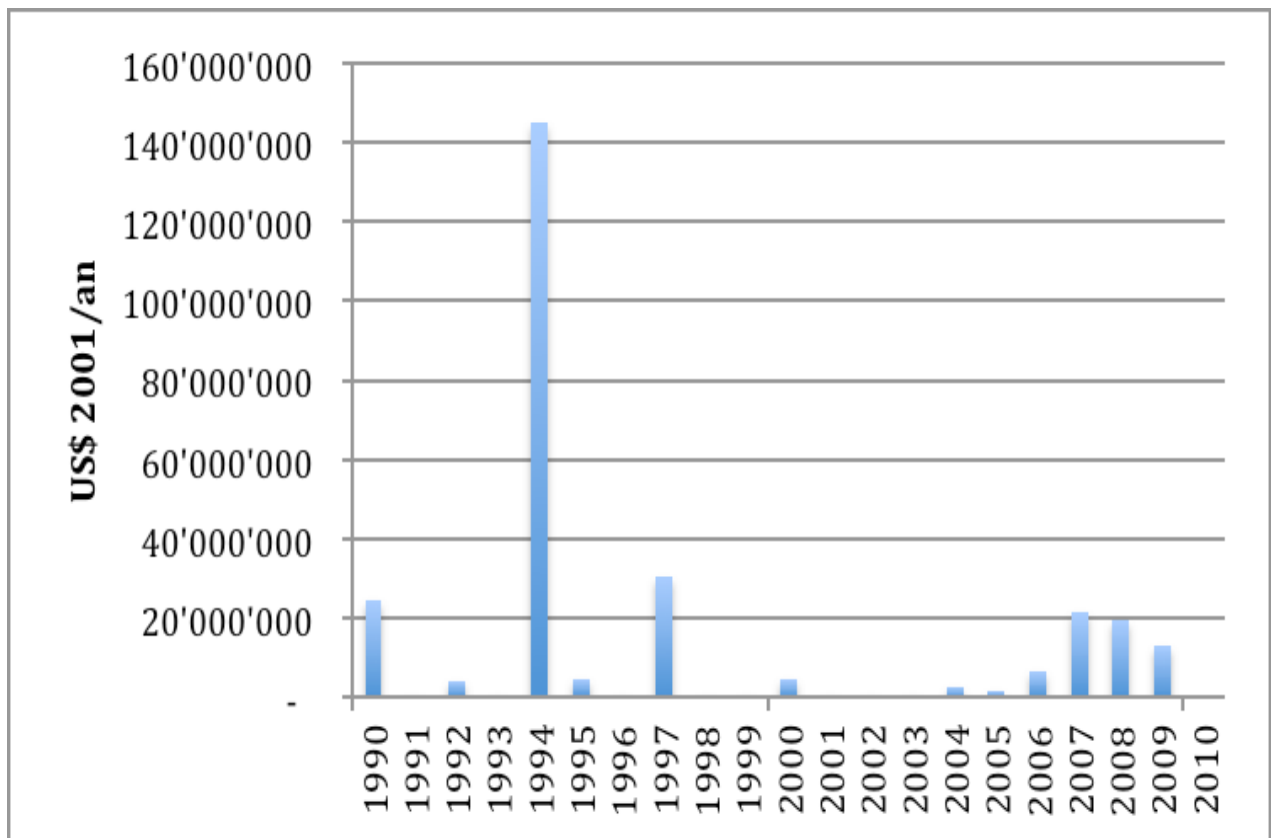


Figure 1: Pertes agricoles en US \$ réels causées par les inondations au Burkina Faso entre 1990 et 2010 (Source : Millénium Institute, 2012)

Les études de modélisation climatique, d'évaluation des risques et d'analyse de la vulnérabilité au changement climatique dans le cadre de la formulation du PNA (avec des données 1981-2010) ont indiqué que les risques climatiques ont affecté les productions primaires dans les secteurs du développement rural dans les zones sahéliennes, soudano-sahéliennes et soudaniennes.

Les données projetées en considération des scénarii pessimiste et optimiste du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, A2 et B1) indiquent que les risques identifiés pour les productions primaires et relatifs aux quantités des précipitations pourraient augmenter (scénario B1) ou se stabiliser ou diminuer (scénario A2). D'une manière générale, l'on pourrait s'attendre à une augmentation lente mais continue de la température et à une recrudescence des événements climatiques extrêmes notamment les inondations, les sécheresses, la forte chaleur, les vents violents...

Des analyses réalisées dans le cadre de la formulation du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) du Burkina Faso à base du modèle T21 et dans l'hypothèse des scénarii optimiste et pessimiste du GIEC (GIEC 2001) ont indiqué que le Burkina Faso aurait besoin d'entre 0,6% à 1,5% du PIB annuel d'investissements additionnels pour une compensation des effets du changement climatique si rien n'est fait. Les coûts de tels investissements sont estimés entre 2014 à 2050 à environ 5 à 10 milliards de dollars US.

Quant à la dégradation de l'environnement son coût annuel au Burkina Faso est évalué pour l'année 2008 par exemple à environ 21% du PIB, soit environ 780 milliards FCFA. Ceci

représente 53 000 FCFA par habitant et par année ou l'équivalent de la moitié des dépenses publiques totales annuelles du Burkina Faso. Cette estimation comprend les pertes de revenus et, plus généralement, de bien-être (santé, aménité) engendrées par la dégradation de l'environnement qui représentent 13-14% du PIB, soit 33 000 FCFA par habitant et par an et les inefficiences, soit les pertes évitables dans l'utilisation des ressources naturelles, des matières et des intrants énergétiques qui représentent 6-7% du PIB, soit environ 20 000 FCFA par habitant (IPE, 2010).

Sur le plan social, le changement climatique a un impact sur le développement humain car il peut entraîner une dégradation de la santé des « bras valides », une baisse de la productivité du travail des adultes ainsi que l'atteinte des facultés d'apprentissage des enfants et des adultes. Cette baisse de la productivité aura un impact négatif sur la qualité de vie avec des conséquences pouvant aller jusqu'aux troubles psychiques et une forte réduction des rendements scolaires.

Par ailleurs, les événements climatiques extrêmes entraînent généralement de graves crises sociales qui impactent négativement le rendement scolaire.

En rappel, les inondations du 1er septembre qu'a connu le Burkina Faso a occasionné des désastres multiformes. A Ouagadougou 23773 ménages ont été affectés, soit 8,05% des ménages de la ville. La région du Centre a connu 25773 ménages sinistrés (78,6%). Elle est suivie de la région de la Boucle du Mouhoun avec 2797 ménages sinistrés (8,5%), de l'Est avec 1306 ménages sinistrés (4%) et du Centre-nord avec 1185 ménages sinistrés (3,6%). Les régions du Sud-ouest avec 860 (2,6%), du Centre-est avec 538 (1,6%), du Sahel avec 128 (0,4%), du Plateau central avec 80 (0,2%), du Centre-sud avec 75 (0,2%) et des Cascades avec 37 (0,1%) ont été relativement moins touchées. En ce qui concerne l'habitat, ce sont 42358 constructions qui se sont écroulées sur l'ensemble du territoire (Evaluation UNOPS- Octobre 2009).

Il en a résulté une dizaine de décès et des personnes déplacées ; toute chose qui a rendu leur situation sanitaire des déplacées plus précaires.

3.2. Cadre institutionnel et juridique

Bien que jusque-là le pays ne dispose pas de cadre institutionnel, juridique et réglementaire, explicitement dédiée au changement climatique, le Burkina Faso a mis en place depuis plusieurs décennies un conseil national pour l'environnement et le développement durable (CNDD).

Outre le CNDD, des dispositions sont prises dans le Code de l'environnement et des textes juridiques en lien avec les Plans d'organisation de secours (Plans ORSEC) de la Politique nationale de protection civile, pour traiter des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophes.

3.2.1. Le cadre organisationnel et institutionnel

Le cadre institutionnel de la gestion de l'environnement en général et de la prise en charge des questions de changement climatique est le Conseil National pour le Développement Durable (CNDD), ancien Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD).

Ce conseil à travers son Secrétariat Permanent et ses Commissions Spécialisées a déjà permis de mener une série de réflexions qui ont donné lieu à la mise en place de législations adéquates et d'élaborer des outils pour la prise en compte des problématiques émergentes dans les actes de développement des acteurs. Figurent parmi les sujets de ces réflexions, outils et législations, la lutte contre la prolifération des sachets plastiques, les politiques, stratégies et plans d'action pour la gestion de la biodiversité et des zones humides, des outils de renforcement des capacités et de vulgarisation des connaissances sur les bonnes pratiques pour la gestion durable des terres, la dissémination de l'information sur les changements climatiques et le renforcement des capacités sur les procédures d'accès aux financements internationaux, etc.

Les questions de développement sont recentrées désormais autour de la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) adoptée en 2013, qui préconise la mise en place d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) dont le déploiement se fait au niveau de tous les acteurs à travers un Plan d'action national, des plans sectoriels et régionaux d'action et des chartes locales. La concertation et la participation de toutes les catégories d'acteurs seront assurées à travers la Conférence Nationale sur le Développement Durable (CONADD), le partage de l'information et la surveillance environnementale à travers l'Observatoire National du Développement Durable (ONDD) et le contrôle de l'application des mesures retenues pour la promotion du développement durable par un Commissariat Général au Développement Durable (CGDD).

Le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) assure la promotion du développement durable, à travers le SP/CNDD (actuel SP/CONEDD), organe d'exécution du Conseil National pour le Développement Durable (CNDD), qui suit la mise en œuvre des recommandations et décisions de la CONADD.

Ce rôle de coordination confère au MERH des missions transversales qui demandent un partenariat élargi avec l'ensemble des acteurs et la mobilisation de plusieurs institutions étatiques et non étatiques. Ainsi:

- les institutions publiques, les collectivités territoriales, le secteur privé et les organisations de la société civile participent à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies, veillent à l'intégration des principes de développement durable dans leur planification, participent à l'information, la formation et la sensibilisation des autres acteurs et à la mobilisation des ressources financières nationales et internationales pour le financement du développement durable;
- le secteur privé principal créateur de richesses contribue à la transition progressive vers une économie verte;
- la société civile participe à l'animation des mécanismes de dialogue et de suivi-évaluation;

- les Partenaires techniques et financiers accompagnent les autres acteurs dans la définition des stratégies globales et sectorielles de développement et leur apporte un appui technique, scientifique et financier selon les besoins;
- les communautés à la base contribuent à l'identification de priorités de développement, participent aux programmes de renforcement des capacités et suivent les conseils en matière d'organisation.

3.2.2. Le cadre juridique

La constitution du Burkina Faso admet le principe de développement durable. Ainsi, dès son préambule, elle affirme la nécessité absolue de protéger l'environnement. L'article 14 indique que les richesses et les ressources naturelles du pays doivent être utilisées pour l'amélioration des conditions de vie du peuple et les articles 29 et 30 reconnaissent le droit pour chacun à un environnement sain, le devoir de le protéger pour tous et le droit de participer à des actions collectives contre des actes lésant le patrimoine public, les intérêts des communautés sociales, l'environnement et le patrimoine culturel et historique.

Les conventions et accords internationaux et la vision de la constitution se sont traduits par une multitude de textes législatifs et réglementaires permettant de promouvoir le développement durable. Il s'agit notamment:

- du décret n° 2013-1087/PRES/PM/MEDD/MEF du 20 novembre 2013 portant adoption de la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD);
- de la loi n°008-2014/AN du 8 avril 2014 portant Loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso;
- de la loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso;
- de la loi n° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso;
- du décret n° 2001-185/PRES/PM/MEE du 7 mai 2001 portant fixation des normes de rejets des polluants dans l'air, l'eau et le sol;
- du décret n° 98-322/PRES/PM/MEE/MCIA/MEM/MS/MATS/METSS/MEF du 28 juillet 1998 portant conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes.

3.3. Les stratégies antérieures : leur avancée et leur impact

De nombreux documents de politiques existent dans les secteurs de l'agriculture, l'éducation, l'environnement et la santé, secteurs prioritaires de la présente stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique. Depuis l'an 2000, plusieurs de ces politiques ont des axes ou des volets en lien avec le changement climatique. Ces politiques, programmes et projets contribuant d'une manière ou d'une autre au renforcement des capacités des acteurs sur le changement climatique. Néanmoins, ce sont les secteurs de l'agriculture et de l'environnement qui enregistrent le plus de projets ou de programmes axés réellement sur le renforcement des capacités des acteurs, y compris l'apprentissage, face au changement climatique.

Plusieurs projets déjà exécutés, en cours de mise en œuvre ou en instance d'élaboration dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement et dans une moindre mesure dans les secteurs de l'éducation et de la santé comportent des composantes ou des volets de renforcement des compétences visant l'adaptation aux effets et l'atténuation du changement climatique. En vue d'une bonne synergie, les actions et éventuels acquis de tels projets et programmes sont à prendre en compte aussi bien dans l'élaboration que la mise en œuvre de la présente stratégie nationale d'apprentissage et de développement des compétences sur le changement climatique.

3.3.1. Dans le secteur de l'agriculture

De nombreux projets et programmes sont mis en œuvre dans le secteur de l'agriculture par des structures publiques, des structures privées ou des organisations de la société civile (associations et ONG), dont certains traitent des questions de renforcement de capacités ou de développement de compétences face au changement climatique. Les principaux sont succinctement présentés dans les paragraphes qui suivent.

➤ **Le projet « Appui à l'Economie Rurale dans le Contexte de Changement climatique »**

Mis en œuvre par le Ministère de l'agriculture avec l'appui financier du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et de l'Etat burkinabè, ce projet vise à protéger et à renforcer la résilience des communautés locales aux catastrophes naturelles liées au changement climatique grâce à des programmes de protection sociale et de création d'avoir productifs.

➤ **Le Projet Réduction de la Vulnérabilité des petits barrages (PRVPB/ASDI) aux Changement climatique**

Ce projet mis en œuvre entre 2010 et 2013 par le Ministère en charge de l'Agriculture a eu pour objectif de contribuer à la sécurisation alimentaire et à la lutte contre la pauvreté par la mobilisation et la valorisation optimale de l'eau pour la production agro-sylvo-pastorale et halieutique tout en intégrant la dimension de l'adaptation au changement climatique.

➤ **Le projet « Irrigation de complément et information climatique : de la recherche au renforcement des capacités »**

Mis en œuvre par l'Institut d'Ingénierie de l'Eau (2iE) avec l'appui financier de la coopération canadienne pour la période 2011-2014, ce projet visait l'utilisation de l'information climatique pour l'amélioration des rendements agricoles.

➤ **Le Projet d'appui au renforcement des capacités des acteurs locaux de développement à accompagner l'adaptation des communautés au changement climatique**

Ce projet mis en œuvre par CARITAS-Développement Niger en partenariat avec INADES-FORMATION/Burkina et DIOBASS/Burkina entre 2010-2013 a eu pour objectif de contribuer au renforcement des capacités des intervenants à accompagner les communautés à développer des stratégies efficaces d'adaptation aux changement climatique.

➤ **Le projet « Création d'une Ferme-école Agro écologique d'apprentissage et de capitalisation des initiatives locales d'adaptation aux effets des Changement climatique dans la commune rurale de Saaba, au Burkina Faso »**

L'objectif de ce projet mis en œuvre par l'ONG/ASMADE pour la période 2012-2015 était de renforcer la résilience des populations rurales de la commune de Saaba par l'éducation au développement, à travers la création d'un espace de formation et de démonstration des pratiques d'adaptations et d'atténuations des effets néfastes du changement climatique.

➤ **Le projet « Renforcement des capacités de résilience des communautés rurales du Zandoma (PRCR/Z) »**

Mis en œuvre entre 2011-2013 par le réseau MARP en partenariat avec l'ONG Christian Aid l'objectif de ce projet a été de renforcer les capacités des communautés locales et de l'administration locale à prévenir et à gérer les risques de catastrophes.

Ces projets et programmes dans le domaine de l'agriculture, ont dans leur ensemble, contribué à une prise de conscience générale de l'impact de changement climatique sur le secteur de l'agriculture et des acquis considérables en lien avec les aspects suivants ont été obtenus:

- ✓ la protection des végétaux ;
- ✓ la vulgarisation et appui-conseil agricoles ;
- ✓ la gestion durable de la fertilité des terres agricoles ;
- ✓ la diversification de la production agricole ;
- ✓ l'aménagement/réhabilitation des périmètres irrigués et des bas-fonds ;
- ✓ la promotion des technologies innovantes d'irrigation ;
- ✓ la diffusion et l'adoption de variétés performantes de céréales (maïs, riz, sorgho, mil, fonio, blé), d'oléo protéagineux (arachide, soja, niébé, sésame), de coton (conventionnel et transgénique), de cultures maraîchères (tomate, oignon, piment, aubergine...), de fruitières (manguier, papayer,...) de plantes à tubercules (pomme de terre, manioc...).

Cependant ces acquis restent difficiles à capitaliser sous forme de connaissances ou de compétences en changement climatique au niveau des bénéficiaires de ces projets et programmes.

3.3.2. Dans le secteur de l'environnement

Tout comme dans le domaine de l'agriculture, de nombreux projets et programmes ayant des composantes ou des volets de renforcement de capacités ou de développement de compétences face aux changement climatique sont mis en œuvre dans le secteur de l'environnement par des structures publiques, des structures privées ou des organisations de la société civile (associations et ONG). Sans être exhaustif, les principaux sont succinctement abordés dans les lignes qui suivent.

➤ **Projet d'adaptation aux changements climatiques en vue de l'amélioration de la sécurité humaine (Projet PANA-DANIDA/PNUD)**

Mis en œuvre par le SP/CONEDD entre 2009 et 2013, ce projet a eu pour objectifs de sensibiliser les acteurs clés du développement du Burkina Faso sur les défis environnementaux ainsi que les effets néfastes des changements climatiques, et d'améliorer la capacité opérationnelle et managériale des structures (déconcentrées, décentralisées) et des acteurs (communautés de base) impliqués dans la gestion durable des ressources et écosystèmes naturels.

➤ **Renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées à l'adaptation aux changement climatique lors de la préparation et de la mise en œuvre, des plans, programmes et projets de développement (Projet PANA-Japon)**

Mis en œuvre par le SP/CONEDD entre 2009-2012, L'objectif général de ce projet a été de promouvoir un meilleur ajustement des processus de développement au Burkina Faso, à travers la prise en compte des risques et opportunités liés aux changements climatiques.

➤ **Renforcement des capacités pour l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux (Projet PANA-BKF/FEM/PNUD)**

L'objectif de ce projet, également mis en œuvre par le SP/CONEDD entre 2009-2014, a été de renforcer la résilience (et la capacité d'adaptation) du Burkina Faso face aux risques liés au changement climatique dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

➤ **Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso (2014-2017)**

Financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mis en œuvre par le SP/CONEDD pour la période 2014-2017, l'objectif de ce projet est d'une part de mettre en place un système de suivi efficace de l'information climatique et d'autre part de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des institutions afin de produire et offrir en temps réel des prévisions pour une planification et une prise de décision.

➤ **Consolidation de la Gouvernance environnementale locale (COGEL)**

Mis en œuvre par le SP/CONEDD grâce au financement de la Coopération autrichienne, du PNUD et du gouvernement du Burkina Faso entre 2011 et 2015, ce projet visait à accroître les capacités des communautés locales pour faire face au défi du changement climatique.

➤ **Forêts et Adaptation au Changement Climatique en Afrique de l'Ouest (ACFAO) »**

Ce projet mis en œuvre par le CIFOR et les services techniques étatiques pour la période 2011-2016, vise à analyser les politiques, à identifier les opportunités d'intégration de l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes, à analyser, avec une approche participative, la vulnérabilité actuelle et future des communautés dans des sites pilotes et à formuler des stratégies d'adaptation prenant en compte les services éco systémiques.

➤ **Accroissement de la capacité adaptative des communautés locales aux changements climatiques**

Mis en œuvre par l'UICN/Programme du Burkina avec l'appui de la coopération suédoise entre 2010 et 2013, ce projet a eu pour objectif d'accroître la capacité adaptative des communautés locales et la résilience des écosystèmes dans les espaces d'influence des massifs forestiers aménagés.

➤ **Adaptation aux changements climatiques en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire au Burkina Faso**

L'objectif de ce projet mis en œuvre par le SP/CONEDD entre 2014-2015 avec l'appui financier du Gouvernement japonais, est d'améliorer la production agro sylvo pastorale par l'utilisation de l'information climatique et le renforcement des capacités des producteurs à la gestion des ressources naturelles et également des conflits.

➤ **Le projet « ville de Bobo-Dioulasso face aux effets du changement climatique : Cadre d'amélioration du dialogue entre acteurs locaux et nationaux »**

Ce projet été développé dans le cadre de l'initiative globale « Villes et Changement Climatique » avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU HABITAT). Le projet appui depuis Juin 2010 les efforts de renforcement des capacités de la Commune, des acteurs locaux et/ou communautaires sur la problématique du changement climatique.

En termes d'acquis de la mise en œuvre de ces projets et programmes sur le changement climatique l'on peut retenir :

- ✓ le renforcement des capacités techniques et institutionnelles du Burkina Faso à intégrer les préoccupations liées au changement climatique dans les priorités et plans nationaux et sectoriels de développement ;
- ✓ le renforcement des cadres politique, stratégique et de partenariat de gestion des ressources naturelles ;
- ✓ la contribution à la promotion de l'éducation environnementale ;
- ✓ une amélioration des perspectives pour la conservation à long terme de la biodiversité;
- ✓ la contribution à la gestion de la fourniture en bois énergie, la promotion des économies d'énergie et des énergies de substitution ;
- ✓ le renforcement de la résilience (et la capacité d'adaptation) du Burkina Faso face aux risques liés au changement climatique ;
- ✓ le renforcement des capacités de suivi météorologique, climatologique et hydrologique ;
- ✓ l'existence de systèmes d'alerte précoce et d'information ;
- ✓ l'amélioration du dialogue politique entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux sur les défis de changement climatique ;
- ✓ la capitalisation des pratiques endogènes de préparation et de résilience des communautés face aux effets du changement climatique en milieu urbain et périurbain ;
- ✓ le renforcement et le développement d'un réseau d'expertise et de lutte contre le changement climatique existant en prenant en compte la dimension genre ;
- ✓ le renforcement des bonnes pratiques dans le domaine de la foresterie urbaine et périurbaine et de la valorisation des espaces verts et des espaces à vocation agro-sylvo-

pastorale comme pratiques prometteuses de préparation et d'adaptation face aux effets du changements.

Bien que ces acquis soient énormes, ils sont loin de combler les besoins en apprentissage et en développement de compétences chez les différents acteurs des secteurs de l'environnement et de l'agriculture.

3.3.3. Dans le secteur de l'éducation

A l'inverse des secteurs de l'agriculture et de l'environnement, les projets et programmes prenant en compte des composantes ou volets spécifiques au renforcement des capacités et des compétences pour faire face aux effets néfastes du changements climatique ne sont pas légion dans le secteur de l'éducation. Cependant, ce secteur est impliqué dans la mise en œuvre d'un certain nombre de projets et programmes d'intérêt pour l'apprentissage sur le changement climatique, qui sont brièvement présentés ci-dessous.

➤ Le programme d'éducation environnementale

Un programme minimum d'éducation environnementale au Burkina Faso, pour le préscolaire, le primaire et le secondaire a été élaboré avec l'appui de projets sur divers thèmes relatifs à la problématique environnementale. Ce programme était sous la direction de la structure en charge de l'éducation environnementale du Ministère de l'environnement. A cela s'ajoute un guide d'éducation pour le développement durable du post primaire et le secondaire qui a été validé. Enfin, des fiches pédagogiques et des informations scientifiques sur les changements ont été élaborées pour les enseignants de français, d'histoire et de géographie, des sciences de la vie et de la terre et des sciences Physiques, en vue d'une prise en compte de la thématique dans les différents enseignements.

➤ Projet de gestion des risques de catastrophes et adaptation aux changements climatiques

Mis en œuvre par le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) entre 2006 et 2010, l'objectif de ce projet, financé par la Banque Mondiale, était de contribuer à la réduction de la vulnérabilité des populations aux risques de catastrophes ou aux risques liés au climat.

➤ Projet de renforcement des capacités nationales en gestion des catastrophes et relèvement de crises

Financé par le PNUD et le Gouvernement du Burkina Faso entre 2009 et 2012, ce projet, mis en œuvre par le CONASUR, a eu pour objectif d'appuyer le développement des capacités du Burkina Faso en matière de gestion (prévention, réponse) des crises et des catastrophes.

➤ Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique de l'ouest (PREMI)

Mis en œuvre par l'UICN/Programme du Burkina Faso, l'objectif de ce projet est de favoriser l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies de réduction de la pauvreté et la planification du développement en Afrique de l'Ouest, en utilisant le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal comme pays pilote.

➤ le projet « renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées à l'adaptation aux changement climatique lors de la préparation et de la mise en œuvre, des plans, programmes et projets de développement (Projet PANA-Japon) » a permis d'obtenir des acquis significatifs.

Mis en œuvre par le SP/CONEDD entre 2009-2012, sur financement du Japon, l'objectif général de ce projet a été de promouvoir un meilleur ajustement des paradigmes de développement au Burkina Faso, à travers la prise en compte des risques et opportunités liés aux changements climatiques.

La prise en compte du changement climatique dans le système éducatif étant un concept nouveau, il est noté une insuffisance de son intégration dans le dispositif institutionnel des ministères en charge de l'éducation en dehors de celui de l'enseignement supérieur.

Bien qu'une cellule environnementale existe au sein des ministères en charge de l'éducation et que des ouvrages intégrant des notions/savoirs en climatologie générale et en changement climatique aient été élaborés, il ressort que les programmes de formation et les enseignements dispensés dans les différentes écoles de formation et à tous les niveaux (préscolaire, primaire, post-primaire, éducation formelle et non formelle) n'intègrent pas suffisamment la problématique des changement climatique.

Par ailleurs, l'aptitude générale en maîtrise de la problématique sur le changement climatique est très faible au sein du MENA ainsi que dans les autres ministères intervenant dans l'éducation.

3.3.4. Dans le secteur de santé

Les projets et programmes prenant en compte des composantes ou volets spécifiques au renforcement des capacités et des compétences pour faire face aux effets néfastes du changement climatique dans le secteur de la santé sont rares.

Cependant, l'élaboration du PNA a suffisamment pris en compte le secteur de la santé travers l'élaboration et l'adoption d'un PNA- Santé. Par ailleurs, le ministère de la santé en collaboration avec le ministère en charge du transport (Direction Générale de la Météorologie), avait développé des initiatives pour la mise en place d'un groupe national de travail climat-santé (GNTCS). Avec l'appui de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Agence Etatique Météorologique Espagnole (AEMET), un atelier national consacrant la naissance du GNTCS a été tenu. Un programme d'activité pluriannuel a été élaboré ainsi que la formulation d'un décret officialisant l'opérationnalisation du GNTCS est en cours. Mais jusqu'à ce jour, ce groupe n'est pas encore fonctionnel.

En outre, les programmes dans les écoles de formation professionnelles sanitaires n'intègrent pas la problématique du changement climatique.

L'aptitude générale en maîtrise de la problématique climat-santé est très faible au sein du ministère de la santé.

3.4. Les forces et les faiblesses

3.4.1. Les forces

Plusieurs éléments sont en faveur de la réussite de l'opérationnalisation de la présente stratégie d'apprentissage sur le changement climatique dans les secteurs prioritaires. Entre autres, on pourrait citer :

- la mise en place d'institutions chargées des questions de développement durable, le Ministère en charge de la problématique du changement climatique et plus spécifiquement le SP/CNDD, pour impulser l'action des acteurs pour la mise en œuvre des décisions issues des concertations internationales, constitue une grande avancée ;
- les outils d'intégration des problématiques environnementales dans les documents de planification et de budgétisation sont disponibles et permettent aux acteurs centraux comme locaux d'adapter leurs documents aux enjeux du développement durable ;
- l'ensemble des catégories d'acteurs du Burkina Faso se sont approprié les questions de changement climatique et de développement durable et en saisissent plus ou moins les enjeux, au point qu'ils développent des dynamismes propres pour faciliter leur accès à l'information, à la formation, aux technologies et aux financements ;
- la création du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) ouvre sur de nouvelles ressources pour le financement du Développement Durable.

3.4.2. Les faiblesses

Plusieurs faiblesses pourraient freiner l'opérationnalisation rapide de la présente stratégie sur l'apprentissage sur le changement climatique, dont entre autres les suivantes :

- la promotion du développement durable et la lutte contre le changement climatique, reconnues comme priorités nationales ne bénéficient pourtant pas d'un financement conséquent sur le budget de l'Etat à même de permettre l'atteinte de résultats d'envergure. Les actions liées à l'organisation des acteurs, le partage de l'information, la concertation, l'accompagnement des acteurs ne sont pas toujours perçues comme productives, alors qu'elles soutiennent tout le système de développement du pays. Elles font juste l'objet d'évocations dans certains projets avec des allocations budgétaires faibles sans rapport avec les besoins réels d'investissement ;
- cette insuffisance budgétaire ne permet pas une bonne fonctionnalité du dispositif actuel de concertation (Conférence du CONEDD, Commissions spécialisées, Plateformes, etc.) qui aurait pu permettre au SP/CONEDD de capitaliser l'entièreté des interventions des acteurs, de mieux rendre compte des efforts du Burkina Faso dans les rapports nationaux de mise en œuvre des décisions et engagement internationaux. Ainsi, plusieurs projets sont mis en œuvre sur le terrain dans l'ignorance du Ministère en charge du changement climatique et du SP/CONEDD et sans mesures pertinentes de capitalisation et de pérennisation des acquis et beaucoup d'expériences qui peuvent être facilement dupliquées peuvent rester ainsi méconnues ;
- la réglementation concernant la mise en œuvre de la PNDD reste encore à établir, elle n'est pas encore parfaite et doit à présent inclure les ODD ;
- les mentalités et les pratiques ancestrales sont difficiles à transformer pour le déploiement des techniques et technologies durables.

3.5. Les opportunités et les menaces

A côté des forces et faiblesses ci-dessus mentionnées, un certain nombre d'opportunités s'offrent pour une meilleure opérationnalisation de la présente stratégie sur l'apprentissage sur le changement climatique dans les secteurs prioritaires. Ces opportunités peuvent être annihilées par des menaces réelles à prendre également en compte.

3.5.1. Les opportunités

Parmi celles qui contribuent directement à l'apprentissage et à la mise en application des connaissances sur le changement climatique, on peut retenir entre autres que :

- le Burkina Faso jouit déjà d'une bonne visibilité au niveau des instances internationales et participe régulièrement aux rencontres sur l'environnement et le développement durable et met en œuvre des stratégies qui promeuvent une large participation de tous les acteurs dans la prise de décision et la mise en œuvre des actions de développement ;
- l'élaboration des Agendas 21 locaux (qui correspondent aux plans régionaux et chartes locales de la PNDD), préconisés à la Conférence de Rio depuis 1992 et dont la nécessité est sans cesse rappelée par la communauté internationale, constitue une véritable opportunité pour le renforcement du développement durable ;
- en matière de développement durable, le verdissement de l'économie impliquant l'application des modes de production et de consommation durable, permettra la promotion d'emplois verts décents dans les domaines variés comme les énergies renouvelables, la sécurité alimentaire, l'assainissement, de même que la concrétisation de la responsabilité sociétale au niveau du secteur privé.
- le Plan national d'adaptation aux changements climatiques(PNA) à l'horizon 2025-2050 adopté le 02/09/2015 conformément aux décisions de la CCNUCC qui bénéficiera de facilités de financement, retrace les priorités d'adaptation du Burkina Faso pour le court, moyen et long terme dans plusieurs secteurs de développement ;
- En matière d'atténuation des effets du changement climatique, le Burkina Faso a déjà commencé à enregistrer et poursuit le développement de projets et programmes importants dans le domaine du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). Ce volet concernera également la mise en place en prévision de programmes entrant dans le cadre des NAMA (Nationally Appropriate Mitigation Actions ou Mesures d'atténuation appropriées au niveau national MAAN) et de la Stratégie Nationale REDD+ (Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts intégrant des volets socioculturels et économiques).
- le Burkina Faso a identifié les domaines prioritaires d'atténuation de ses émissions de GES et élaboré son document INDC (Intended Nationally Determined Contribution ou Contribution Prévues Déterminées au niveau National CPDN) qui bénéficiera des opportunités de financement pour l'introduction de technologies propres, prévues dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris adopté à la 21ème Conférence des Parties (COP21) sur les changement climatique tenue en fin 2015 ;
- les conventions environnementales prévoient pour leur mise en œuvre, des mécanismes d'accompagnement et de grandes facilités pour les pays les moins développés comme le Burkina Faso, en matière de financement et d'appuis techniques et technologiques.

3.5.2. Les menaces

Les menaces qui pèsent sur la réussite de la stratégie d'apprentissage sur le changement climatique peuvent être les suivantes :

- l'instabilité socio politique et institutionnelle qui conduit à la fragmentation des secteurs prioritaires en plusieurs départements ministériels ou au décrochage d'un pan du secteur vers un autre département ministériel;
- la faible appropriation par les acteurs de la Politique Nationale de Développement Durable ;
- la difficulté de changer les mentalités et la lenteur dans le changement de comportements ;
- la pauvreté et les liens étroits existant entre la survie et l'application rigoureuse des connaissances sur le changement climatique pour une meilleure protection des ressources naturelles ;
- le faible engagement des acteurs de soutien pour une impulsion véritable en matière d'apprentissage sur le changement climatique comme les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile.

3.6. Les défis à relever

En conformité avec les Objectifs de Développement Durable et du plan National de Développement Economique et Social (PNDES), les grands défis en matière d'apprentissage sur le changement climatique sont les suivants :

- la mise en place des instruments, organes et mécanismes pour l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'apprentissage sur le changement climatique ;
- la mise en place de cadres de formation, de dispensation de connaissance sur le changement climatique ;
- la formation de personnes ressources et d'experts sur le changement climatique ;
- la définition et l'approvisionnement d'une ligne budgétaire sur le changement climatique ;
- le développement de la recherche appliquée et de la pédagogie sur le changement climatique ;
- l'intégration effective et soutenue des informations sur les CC dans les politiques et activités des ministères des secteurs prioritaires ;
- le comblement des insuffisances d'ordre institutionnel, organisationnel, règlementaire, financier, matériel, social, technique, scientifique et en ressources humaines ;
- l'introduction du changement climatique dans les curricula.

IV. FONDEMENTS ET VISION

4.1. Les fondements

La présente stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique tire ses fondements aussi bien du niveau international que du niveau national.

4.1.1. Au niveau international

Sur le plan international, la présente stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique, inspirée par l'Article 6 de la CCNUCC, s'intègre parfaitement dans les Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 13 qui traite de la lutte contre le changement climatique. Aussi, prend-elle en compte les grandes orientations en matière de l'environnement et du développement durable définies dans les politiques et stratégies continentales, régionales et sous régionales, notamment le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (UA/NEPAD), la politique agricole commune de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Politique Agricole de l'Union (UEMOA), la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (UEMOA).

Elle s'aligne également sur les différents accords, protocoles et conventions internationaux en matière d'environnement et de développement durable ratifiés par le Burkina Faso.

4.1.2. Au niveau national

Au niveau national, la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique tire sa légitimité d'une volonté politique de renforcer les capacités d'adaptation et de résilience des populations face au changement climatique telle que stipulée dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Ce renforcement des capacités d'adaptation et de résiliences passe par le renforcement de l'apprentissage sur le changement climatique. Cette volonté politique est d'avantage matérialisée par la mise en relief de l'économie verte et du changement climatique dans les missions du ministère en charge de l'environnement.

Enfin la présente stratégie s'intègre parfaitement en droite ligne de la politique nationale de développement durable (PNDD) du Burkina Faso et fait sienne les acquis de la mise en œuvre du programme national d'éducation environnementale.

4.2. La vision

La vision que se donne la présente stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique pour le Burkina Faso est la suivante : **« A l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose de ressources humaines qualifiées sur le changement climatique en vue de soutenir de manière durable le processus de développement au niveau national et local ».**

V. PRINCIPES DIRECTEURS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

5.1. Les principes directeurs

Les principes, les approches ou les valeurs et règles de conduite qui devraient guider la démarche et les actions dans la mise en œuvre de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique sont : la participation et appropriation, la responsabilisation, l'approche genre, la durabilité et l'adaptation au changement climatique, la transparence et l'équité, la cohérence des interventions et l'engagement sur les résultats et la promotion de la bonne gouvernance.

5.1.1. La démarche participative comme principe de base

La question du changement climatique étant sensible, complexe et toujours pas bien comprise et maîtrisée par la plupart des acteurs, la participation de tous les acteurs à chaque étape de la mise en œuvre de la stratégie sera un de ses credo, afin de les responsabiliser davantage et de faciliter l'appropriation de la stratégie par tous.

5.1.2. L'intégration continue des informations et connaissances nouvelles liées au changement climatique dans les programmes d'enseignement et de formation

La stratégie veillera à la prise en compte des nouvelles informations et connaissances liées au changement climatique dans les contenus des programmes d'éducation, de formation initiale et continue et d'apprentissage divers.

5.1.3. L'équité du genre et l'équité régionale

La stratégie veillera, dans toutes ses initiatives, à réduire au mieux les disparités entre les hommes et les femmes, à défaut elle devra favoriser les groupes vulnérables. Elle veillera également à réduire les disparités entre les villes et les campagnes et entre les différentes régions administratives.

5.1.4. Le renforcement continu des capacités des acteurs (administration, société civile, privé)

La stratégie veillera au renforcement des capacités afin d'optimiser de manière holistique, les capacités opérationnelles des structures, des acteurs, ainsi que leur synergie.

5.1.5. L'utilisation active du partenariat public/privé (PPP)

Pour une meilleure optimisation du financement, ainsi que pour une accélération de la mise en œuvre de la stratégie, les partenariats public/privé seront davantage utilisés et de plus en plus élargis à la société civile.

5.2. Les principales orientations stratégiques

Lutter efficacement contre les effets du changement climatique nécessite un autre type de citoyen au plan des connaissances et des moyens d'action. Cela demande :

- de faire du burkinabè un acteur qui connaît bien le phénomène du changement climatique par l'éducation et la formation ;
- de rechercher l'engagement et l'adhésion du burkinabè à des actions de mitigation des effets du changement climatique ;
- de mettre les moyens nécessaires à la disposition de tous les acteurs, en fonction du niveau de vulnérabilité pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique ;
- de renforcer la prise en compte du changement climatique dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement
- de forger l'esprit civique de la population Burkinabé.

Pour donc assurer une grande chance de réussite à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique, les orientations stratégiques ci-après doivent être prises en considération :

- assurer le leadership de l'Etat dans la gouvernance en matière de connaissance, de formation et d'apprentissage sur le changement climatique dans les secteurs prioritaires de développement tels que l'agriculture, l'éducation, l'environnement et de la santé ;
- renforcer les capacités humaines, financières, et matérielles des secteurs prioritaires de développement en vue de la mise en œuvre de la présente stratégie nationale ;
- renforcer la formation, l'apprentissage et la recherche appliquée et pédagogique dans le domaine du changement climatique ;
- diffuser les leçons apprises et les expériences sectorielles, afin de faciliter la mise en œuvre de plans stratégiques de formation et d'apprentissage sur le changement climatique dans d'autres secteurs.

VI. OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIFS SPECIFIQUES

6.1. L'objectif global

L'objectif global de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique est d'offrir une approche nationale systématique pour la sensibilisation, la dissémination des connaissances et le développement des compétences en matière de changement climatique.

6.2. Les objectifs spécifiques

De manière spécifique la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique vise les objectifs ci-après :

- ✓ Institutionnaliser et rendre systématique l'enseignement sur le changement climatique ;
- ✓ Renforcer les capacités de toutes les catégories d'acteurs afin d'améliorer leur apprentissage sur le changement climatique ;
- ✓ S'assurer que l'apprentissage sur le changement climatique est relié aux objectifs nationaux, et aide à les atteindre ;

- ✓ Augmenter le budget national et les fonds provenant de partenaires externes alloués à la formation et au développement des compétences liées au changement climatique;
- ✓ Soutenir la création d'une base durable de ressources humaines pour s'atteler aux défis liés au changement climatique.

VII. AXES STRATEGIQUES

Sur la base des résultats de l'évaluation des besoins en apprentissage et des capacités à enseigner sur le changement climatique y afférant dans les secteurs prioritaires et au regard de la vision et des objectifs de la stratégie nationale ci-dessus déclinés, trois axes stratégiques sont proposés. Pour chacun de ces axes stratégiques un certain nombre d'actions ont été identifiées, lesquelles actions serviront de base pour la définition des activités prioritaires dans le plan d'actions opérationnel de la stratégie.

7.1. Axe stratégique 1 : Institutionnalisation de l'apprentissage sur le changement climatique

L'objectif stratégique de cet axe est de rendre systématique et structurel l'apprentissage sur le changement climatique dans le système d'éducation et de formation professionnelle au Burkina Faso.

Pour l'atteinte de cet objectif, quatre (4) actions majeures sont proposées.

Action 1: Intégration de l'apprentissage sur le changement climatique dans le système d'éducation et de formation professionnelle au Burkina Faso.

Cette action vise à prendre tous les mesures nécessaires pour rendre effectif l'apprentissage sur le changement climatique dans les systèmes d'éducation et de formation professionnelle au Burkina Faso. Les modules à enseigner ainsi que les méthodes, techniques et procédés appliqués dépendront du niveau et de la spécialisation des apprenants.

Action 2 : Renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des institutions en charge des enseignements et des formations

Cette action a pour but la mise en place des infrastructures et des équipements indispensables pour un enseignement de qualité sur le changement climatique. En d'autres termes, elle vise une prise en charge adéquate de l'apprentissage sur le changement climatique dans les systèmes d'éducation et de formation au Burkina Faso.

Action 3 : Renforcement des compétences techniques et scientifiques des ressources humaines en charge des enseignements et des formations

L'objectif de cette action est de former en quantité et en qualité les formateurs qui auront en charge l'enseignement sur le changement climatique dans les institutions d'enseignement et de formation.

Action 4 : Elaboration et validation de curricula intégrant l'apprentissage sur le changement climatique

Cette action vise à soutenir l'adoption de curricula communs intégrant l'apprentissage sur les différents aspects du changement climatique. L'élaboration de ces curricula doit tenir compte de la nature (académique, continue, professionnelle) et du niveau de la formation.

7.2. Axe stratégique 2: Enseignement et renforcement des capacités des différents types d'acteurs sur la problématique du changement climatique

Au niveau de cet axe, des catégories d'acteurs ont été identifiées et le renforcement des capacités de chacune de ces catégories constitue une action.

Action 1: Renforcement des compétences techniques des décideurs politiques et des acteurs de l'administration publique et de la société civile sur la problématique du changement climatique

Par cette action il est attendu que les décideurs politiques et les acteurs de l'administration acquièrent les compétences techniques nécessaires pour prendre les bonnes décisions et pour élaborer et mettre en œuvre des plans de développement sensibles au changement climatique

Action 2: Renforcement des compétences techniques et scientifiques des enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur sur la problématique du changement climatique

Cette action vise à doter les enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur des compétences techniques et scientifiques nécessaires pour prendre en compte l'apprentissage sur le changement climatique dans leurs enseignements respectifs.

Action 3: Renforcement des capacités techniques et scientifiques des structures de recherche sur le changement climatique

Cette action a pour but de doter les structures de recherche des infrastructures, des équipements et des ressources humaines nécessaires pour le développement et la diffusion de bonnes pratiques ou mesures d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience des populations.

Action 4: Renforcement des compétences des collectivités territoriales pour la prise en charge effective des changements climatiques dans la planification locale

Cette action vise à doter les acteurs des collectivités territoriales des compétences techniques nécessaires pour des prises de décision en connaissance de cause. Elle vise particulièrement une prise en compte adéquate du changement climatique dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de développement.

Action 5: Renforcement des capacités techniques des organisations de producteurs agricoles (OPA), des OSCs, des leaders locaux et du secteur privé

Cette action a pour objectif de doter les leaders des organisations paysannes et des organisations de la société civile, les leaders locaux communautaires et religieux et les personnes ressources du secteur privé des capacités techniques nécessaires les permettant de jouer ultérieurement le rôle de formateurs des acteurs sur le terrain.

Action 6: Renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de terrain sur les différents aspects des changements climatiques.

Cette action vise à soutenir la formation des agents de terrain et la formation en masse des producteurs sur les bonnes pratiques et bonnes mesures d'adaptation aux changements climatiques afin d'accroître la résilience des communautés et des populations face aux chocs climatiques.

Action 7 : Renforcement des capacités des utilisateurs de l'information climatique.

Le renforcement des capacités des utilisateurs de l'information climatique vise à outiller les décideurs, les producteurs, les acteurs de la réduction des risques de catastrophes ainsi que les autres planificateurs du développement sur l'utilisation des données produites par les services météorologiques pour la promotion d'un développement intégral y compris la réduction des risques de catastrophes.

7.3. Axe stratégique 3: Gouvernance de l'apprentissage sur le changement climatique

L'objectif stratégique poursuivi par cet axe est d'assurer un rôle de leadership à l'Etat dans l'apprentissage sur le changement climatique au Burkina Faso. Pour l'atteinte de cet objectif stratégique, trois (3) actions majeures sont envisagées.

Action 1: Intégration de composantes liées à l'apprentissage sur le changement climatique dans les politiques, les programmes et projets de l'Etat

Cette action vise à rendre impérative et systématique l'inscription d'actions ou de mesures en lien avec l'apprentissage sur le changement climatique dans les politiques et stratégies de l'Etat. Ces actions et mesures d'apprentissage peuvent traiter aussi bien de l'adaptation ou de l'atténuation du changement climatique que de l'amélioration de la résilience des communautés.

Action 2: Evaluation et capitalisation des bonnes pratiques et des leçons apprises en matière d'apprentissage et de développement de compétences sur le changement climatique

L'objectif de cette action est de mettre en place des dispositifs permettant d'évaluer les actions et mesures d'apprentissage sur les changements climatiques d'une part et d'inventorier et de capitaliser les bonnes pratiques en matière d'adaptation, d'atténuation et de résilience d'autre part.

Action 3: Renforcement de la coordination et de la communication de l'apprentissage sur le changement climatique au niveau national

A travers cette action il est recherché une cohérence et une synergie dans les actions d'apprentissage et de communication sur le changement climatique au niveau national. Pour ce faire, un cadre national avec des organes bien définis devrait être mis en place pour orienter les actions d'apprentissage et la communication sur le changement climatique.

VIII. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

La mobilisation des moyens financiers et matériels est fondamentale et conditionne la réussite de la mise en œuvre de la présente stratégie nationale d'apprentissage sur le

changement climatique. Sa mise en œuvre nécessitant certains investissements, la stratégie de financement devrait prendre en compte les ressources aussi bien internes qu'externes.

L'objectif principal visé est la mise à disposition des acteurs de mise en œuvre des mécanismes adéquats et des sources de financement pérennes pour assurer la mise en œuvre continue et réussie de la stratégie.

Comme approche, la mise en place de structures consultatives adéquates et l'élaboration de projets structurants favoriseront le soutien financier et technique souhaité des partenaires au développement.

Certes, les ressources extérieures sont déterminantes pour le financement de la mise en œuvre de la stratégie, cependant, la mobilisation des ressources financières intérieures devrait être envisagée avec abnégation.

En somme les sources ci-dessous peuvent être explorées pour le financement de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique:

- le budget national ;
- le Fond d'intervention pour l'Environnement (FIE) ;
- les partenaires bilatéraux et multilatéraux traditionnels ou émergents ;
- les fondations internationales ;
- le secteur privé ;
- les budgets des collectivistes territoriales ;
- les OSC (Réseaux d'ONG, Associations, etc.) ;
- les contributions des bénéficiaires directs.

IX. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

9.1. L'Etat

Par cet acteur, l'on entend l'Administration centrale et les Services déconcentrés. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, les actions ci-après relèvent de la responsabilité de l'Etat et de ses démembrements:

- élaboration des plans d'actions et des projets structurant pertinents;
- mise en place d'infrastructures de soutien et de pilotage;
- élaboration des textes réglementaires et juridiques ;
- mobilisation des ressources financières et humaines;
- suivi-évaluation et capitalisation ;
- formation et appui-conseil aux promoteurs privés;
- mise en œuvre de la recherche-action ;
- coordination des interventions au niveau national;
- communication sur le changement climatique.

9.2. Les parlementaires

Il existe au niveau du parlement du Burkina un réseau de parlementaire sur le changement climatique. Il est attendu de ce réseau soutienne activement la mise en œuvre de la présente stratégie nationale en :

- sensibilisant l'ensemble des parlementaire sur la nécessité de l'apprentissage sur le changement climatique ;
- faisant du lobbying pour la mobilisation des nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie ;
- soutenant les projets de textes visant l'institutionnalisation de l'apprentissage sur le changement climatique ;
- favorisant la mobilisation sociale et la diffusion de l'information en vue du développement des compétences des citoyens sur le changement climatique.

9.3. Les Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont des structures décentralisées dirigées par des organes délibérants dont les membres sont élus. Leur organisation, leur fonctionnement et leurs domaines de compétence sont définis par le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le rôle des collectivités territoriales devrait être axé sur :

- l'animation des activités d'apprentissage sur le changement climatique au niveau territorial ;
- l'orientation et la définition des priorités au niveau local ;
- la participation à l'élaboration des plans d'actions visant la mise en œuvre de la stratégie;
- la coordination des interventions dans le cadre de la mise en de la stratégie au niveau local ;
- la mobilisation des ressources financières ;
- la participation au suivi-évaluation et à la capitalisation des bonnes pratiques et mesures en lien avec le changement climatique.

9.4. Le secteur privé

Dans la perspective du développement durable, le secteur privé assume une grande responsabilité en tant que principal créateur de richesses. Il joue un rôle majeur dans la promotion des emplois décents et de l'accès au travail, des hommes et des femmes du Burkina Faso. Il fait la promotion de la responsabilité sociétale ainsi que la transparence dans le monde des affaires.

De ce fait il est attendu de ce secteur dans la mise en œuvre de la stratégie qu'il :

- contribue à la promotion des modes de production et de consommation durables et à la transition progressive vers une économie verte ;
- assure la mobilisation des ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre de la stratégie, y compris à travers le développement du partenariat public-privé ;
- contribue à la formation des différents acteurs sur le changement climatique;

- facilite la participation des acteurs privés aux mécanismes de dialogue et de suivi-évaluation de l'apprentissage sur le changement climatique en particulier et sur le développement durable en général.

9.5. Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile participent à différents niveaux (national et local) à l'élaboration, à la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de développement durable, conformément aux orientations nationales définies par l'Etat en la matière. Elles participent à l'animation des mécanismes de dialogue et de suivi-évaluation du développement durable dont elles contribuent à la transparence des décisions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique, elles devront :

- participer à la mobilisation des ressources financières nationales et internationales pour le financement de la mise en œuvre de la stratégie ;
- assurer la promotion des techniques, connaissances, pratiques et savoirs traditionnels éprouvés aux fins d'une meilleure adaptation et résilience au changement climatique ;
- contribuer à la mobilisation sociale, à l'information et à l'éducation des citoyens en faveur de l'apprentissage et du développement des compétences sur le changement climatique ;
- assurer un rôle de veille et de suivi évaluation de la mise en œuvre globale de la stratégie.

9.6. Les Communautés/bénéficiaires

Le but final de la présente stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique est de renforcer la résilience des communautés et des bénéficiaires des différentes actions. Pour ce faire il attend des communautés et des bénéficiaires une appropriation réelle de la SNACC. Les communautés et les bénéficiaires devraient à ce titre jouer entièrement leur partition dans la mise en œuvre des différentes actions. Ils devraient particulièrement :

- participer activement à la mise en œuvre des actions et activités identifiées en leur faveur ;
- participer à l'animation des mécanismes de dialogue et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNACC ;
- mettre en pratique les techniques, connaissances, pratiques et savoirs traditionnels positifs aux fins d'une meilleure adaptation et d'une meilleure résilience au changement climatique ;
- favoriser la mobilisation sociale et la diffusion de l'information en vue du développement des compétences des citoyens sur le changement climatique.

9.7. Les Partenaires techniques et financiers

Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Intergouvernementales (OIG) Régionales et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales ou nationales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie, le rôle de ce groupe d'acteurs devrait porter sur :

- l'appui à l'élaboration des plans d'actions opérationnel ;
- l'appui à la formulation et à la mise en œuvre de projets et programmes pertinents y compris des programmes d'investissement ;

- la mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Administration et des organisations professionnelles;
- à participation à la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans d'actions de la stratégie;
- la participation au suivi-évaluation et à la capitalisation des bonnes pratiques et mesures en lien avec le changement climatique.

X. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION

10.1. La stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de la stratégie se fera à travers des plans d'actions prioritaires triennaux glissants. Le plan d'actions prioritaires reprend les actions contenues dans la stratégie qui sont déclinées en activités dans un cadre triennal glissant. Ainsi, à partir de la vision de la stratégie et dans la quête de l'atteinte des objectifs définis, le plan d'actions identifiera toutes les actions et mesures permettant aux acteurs sectoriels de réaliser efficacement les activités concourant à l'amélioration de l'apprentissage et du développement des compétences sur le changement climatique au Burkina Faso.

10.2. Le dispositif de suivi et d'évaluation

La mise en œuvre de la Stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique sera pilotée par un Comité national changement climatique. Ce Comité dont le rôle sera de donner des orientations sur l'exécution efficace et efficiente des actions de la Stratégie, sera sous la direction du Ministre en charge de l'environnement. Il regroupera les structures centrales et déconcentrées des services publiques, les acteurs du privé, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie.

Le Comité est assisté d'un secrétariat technique qui sera assuré par le Secrétariat Permanent du Conseil national pour le développement durable (SP/CNDD). Le secrétariat technique est chargé de la coordination de l'action de groupes techniques et de la préparation des rapports périodiques à soumettre au Comité national changement climatique. Ces rapports sont élaborés, sur la base de rapports produits par les groupes techniques. Les groupes techniques sont des entités créées pour la mise en œuvre des actions de la Stratégie. Un Groupe thématique chargé du renforcement des capacités des acteurs et issu du Comité national changement climatique, fera un suivi de l'exécution de la Stratégie et préparera les rapports périodiques, avec le secrétariat technique. Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie portera sur l'état de réalisation des actions à partir des indicateurs associés. Le cadre de résultats et le cadre logique seront les principaux outils pour réaliser le suivi.

La mise en œuvre de la Stratégie est déléguée aux structures partenaires qui travailleront à l'effectivité des axes et actions de la Stratégie. L'exécution des trois axes stratégiques est sous la responsabilité du secrétariat technique. Chaque action stratégique sera coordonnée par un responsable et chaque responsable de structure impliqué dans la mise en œuvre d'une action veillera à l'atteinte des résultats attendus de sa structure.

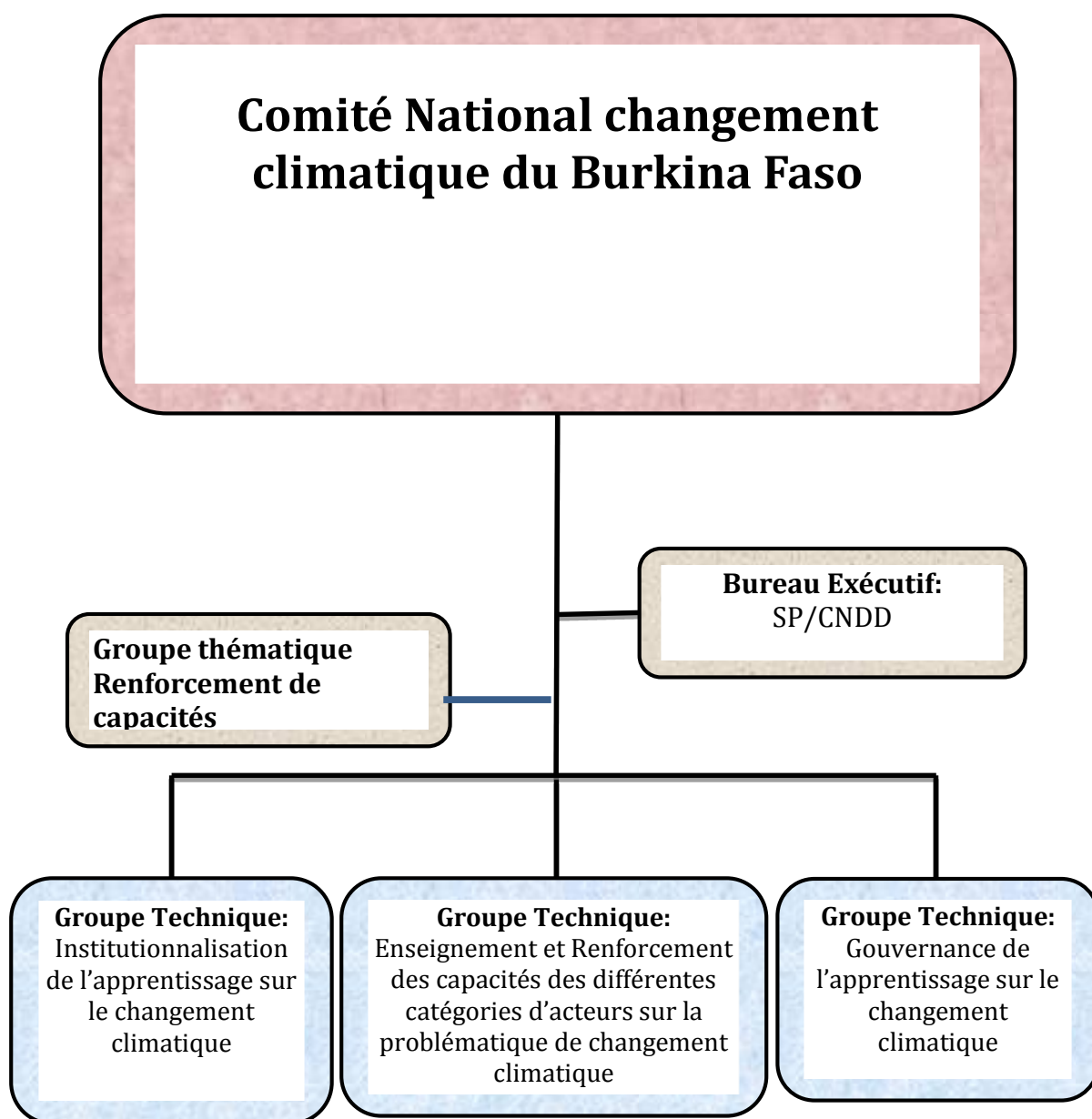


Schéma du dispositif de pilotage de la SNACC

Les revues de la Stratégie seront assurées par l'instance de pilotage qui se réunira deux fois par an à cet effet. Le Secrétariat technique préparera les documents à examiner par le Comité de pilotage. Des projets de performance seront proposés chaque année sous forme de tableau pour faciliter le suivi et l'évaluation. En fin d'année un rapport de performance sera élaboré pour présenter les résultats atteints au regard des prévisions.

La stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique fera l'objet d'évaluations triennales et d'une évaluation globale pour mesurer les effets de sa mise en œuvre sur les secteurs prioritaires et sur la société dans son ensemble.

La relecture du document de la Stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique pourrait être envisagée si les résultats des évaluations ou des bilans périodiques de mise en œuvre l'exigent.

XI. FACTEURS DE SUCCES ET DE RISQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

11.1. Les facteurs de succès

De façon générale, une approche systémique doit gouverner la mise en œuvre de la stratégie à savoir:

- un système de gouvernance qui assure la participation effective des citoyens à la prise des décisions ;
- l'engagement effectif de tous les acteurs publics et privés ;
- un système de production qui respecte l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement;
- un système judiciaire, capable de garantir les droits des citoyens et de rétablir les équités;
- la disponibilité de compétences variées en matière de développement durable.

11.2. Les facteurs de risques et leurs mesures de gestion

Les principaux risques se rapportent à:

- l'évolution imprévisible de l'environnement national et international;
- la fréquence élevée des évènements climatiques extrêmes ;
- l'instabilité du cadre institutionnel et organisationnel ;
- la non adhésion des partenaires techniques et financiers ;
- la non appropriation de la stratégie par les principaux acteurs de mise en œuvre.

11.2.1. Risques liés à l'environnement national et international et mesures de gestion

La stabilité de l'environnement économique et politique national, sous régional et international est déterminante dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique.

En revanche, un environnement marqué par des crises politiques, économiques et financières affecterait les capacités de financement de l'économie, d'où la nécessité de développer des actions de veille pour s'adapter à cet environnement.

11.2.2. Risques liés aux effets néfastes du changement climatique et mesures de gestion

Les ressources naturelles continuent d'être durement affectées par les évènements climatiques extrêmes. Les impacts négatifs du changement climatique sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs de la stratégie. Il importe que les autorités nationales accordent une importance fondamentale à la mise en œuvre des différents programmes et projets d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique en vue d'accroître la résilience des écosystèmes et des communautés.

11.2.3. Risques liés au cadre institutionnel et organisationnel et mesures de gestion

Un cadre institutionnel et organisationnel défavorable et non performant est susceptible d'entraver la réalisation de la vision déclinée dans la présente stratégie nationale; d'où la nécessité de disposer d'un cadre institutionnel et organisationnel adéquat et stable du Ministère en charge de l'environnement et du changement climatique pour une meilleure mise en œuvre de la stratégie. Il importe également d'assurer une bonne collaboration entre les différents acteurs des secteurs prioritaires de mise en œuvre.

Un autre aspect non moins important est le volet renforcement des capacités des acteurs et le renforcement des secteurs prioritaires en ressources humaines, logistiques, matérielles et financières. L'existence de personnels compétents pour les besoins de ces secteurs en matière de planification et de gestion demeure un point critique de la réussite des différents plans d'actions qui seront élaborés et mis en œuvre. Il convient alors de veiller à une gestion efficiente des ressources humaines, logistiques, matérielles et financières dans les secteurs prioritaires.

11.2.4. Risques liés à la non adhésion des partenaires techniques et financiers et mesures de gestion

La mise en œuvre réussie de la présente stratégie nationale repose en grande partie sur la contribution des partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Gouvernement dans le cadre de la coopération au développement. La non adhésion de ces partenaires au contenu de la stratégie compromettra l'atteinte des objectifs visés.

Pour ce faire et pour renforcer l'adhésion des partenaires techniques et financiers, le Burkina Faso doit travailler au respect des principes de bonne gouvernance, à l'amélioration du climat des affaires et à la prise en compte des thématiques transversales, notamment le genre, les droits humains. Il doit aussi développer des stratégies efficaces en vue de mobiliser des ressources internes et d'encourager la participation du secteur privé au financement de la mise en œuvre de la stratégie.

11.2.5. Risques liés à la non appropriation de la stratégie et mesures de gestion

La réussite de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique est tributaire de l'adhésion et de l'engagement de tous les acteurs. Chaque acteur doit s'approprier de la stratégie et en faire son référentiel en matière de lutte contre le changement climatique. Les chances de réussite tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux. Des actions de communication, d'information et de diffusion doivent être développées afin de permettre l'appropriation du mouvement.

CONCLUSION

La présente stratégie nationale offre aux ministères en charge des secteurs prioritaires retenus que sont l'agriculture, l'éducation, l'environnement et la santé et aux autres acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, un référentiel d'orientation de l'action gouvernementale, sur la période 2016-2025 en matière d'apprentissage sur le changement climatique. Elle capitalise les enseignements tirés de la mise en œuvre des stratégies antérieures dans le secteur et donne une orientation pour les dix prochaines années.

Elle est en phase avec les objectifs de développement durable (ODD), s'appuie sur les orientations du Programme National de Développement Economique et Social (PNDES) et contribue à l'atteinte des objectifs de la politique nationale de développement durable. De ce fait, elle contribuera efficacement à la réalisation des ambitions du pays en matière de croissance économique et de développement durable.

Au regard des ambitions affichées, l'exécution de la présente stratégie nécessite une synergie d'actions de l'ensemble des acteurs ci-dessus mentionnés.

Elle se décline en axes stratégiques et en actions dont la mise en œuvre mobilisera toutes les parties prenantes pertinentes au niveau national et international.

Annexe 1 : Cadre logique de la Stratégie Nationale d'Apprentissage sur les Changement climatique (SNACC)

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Axe stratégique 1 : Institutionnalisation de l'apprentissage sur le changement climatique			
Action 1: Intégration de l'apprentissage sur le changement climatique dans le système d'éducation et de formation professionnelle au Burkina Faso.	Le nombre de textes réglementaires pris pour systématiser l'enseignement sur le changement climatique	Journal Officiel du Faso ou Archives des ministères compétents	Manque de volonté politique Insuffisance de moyens financiers
	Le nombre de mesures d'accompagnement prises pour rendre effective l'application des textes réglementaires pris	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers
Action 2 : Renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des institutions en charge des enseignements et des formations	Le nombre d'institutions d'enseignement dotées en infrastructures et en équipement	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers
	La qualité et la quantité des infrastructures et des équipements	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers
Action 3: Renforcement des compétences techniques et scientifiques des ressources humaines en charge des enseignements et des formations	Le nombre d'enseignants et de formateurs formés	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines à former
	Le nombre de spécialités ou de thématiques pour lesquelles des enseignants et formateurs ont été formés	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines à former
Action 4 : Elaboration et validation de curricula intégrant de l'apprentissage sur le changement climatique	Le nombre de curricula élaborés et validés pour l'enseignement académique	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de ressources humaines qualifiées pour élaborer les curricula
	Le nombre de curricula élaborés et validés pour la formation professionnelle	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de ressources humaines qualifiées pour élaborer les curricula

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Axe stratégique 2: Enseignement et renforcement des capacités des différents types d'acteurs sur la problématique du changement climatique			
Action 1: Renforcement des compétences techniques des décideurs politiques et des acteurs de l'administration publique et de la société civile sur la problématique du changement climatique	Le nombre de parlementaires, de décideurs politiques et d'acteurs de l'administration publique formés	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou non adhésion des acteurs à former
	Le nombre de thématiques sur lesquels les parlementaires, les décideurs politiques et les acteurs de l'administration publique ont été formés	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines qualifiées pour assurer les formations thématiques
Action 2: Renforcement des compétences techniques et scientifiques des enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur sur la problématique du changement climatique	Le nombre d'enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur qui ont été formés	Rapports d'activités du ministère en charge de la recherche scientifique	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines à former
	Le nombre de spécialités ou de thématiques pour lesquelles des enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur ont été formés	Rapports d'activités du ministère en charge de la recherche scientifique	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines à former
Action 3: Renforcement des capacités techniques et scientifiques des structures de recherche sur les changements climatiques	Le nombre de chercheurs et de techniciens qui ont été formés	Rapports d'activités du ministère en charge de la recherche scientifique	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines à former
	Le nombre de spécialités ou de thématiques pour lesquelles des chercheurs et techniciens ont été formés	Rapports d'activités du ministère en charge de la recherche scientifique	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines à former
Action 4: Renforcement des compétences des collectivités territoriales pour la prise en charge effective des changements climatiques dans la planification locale	Le nombre de responsables et personnes clés des collectivités territoriales formés	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou non adhésion des acteurs à former
	Le nombre de thématiques sur lesquels les responsables et personnes clés des collectivités territoriales ont été formés	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines qualifiées pour assurer les formations thématiques

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Action 5: Renforcement des capacités techniques des organisations de producteurs agricoles (OPA), des OSCs, des leaders locaux et du secteur privé	Le nombre de responsables des OPA, des OSCs, du secteur privé et de leaders locaux formés	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou non adhésion des acteurs à former
	Le nombre de thématiques sur lesquels les responsables des OPA, des OSCs, du secteur privé et de leaders locaux ont été formés	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines qualifiées pour assurer les formations thématiques
Action 6: Renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de terrain sur les différents aspects des changements climatiques	Le nombre de producteurs et d'agents de terrains formés	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou non adhésion des acteurs à former
	Le nombre de thématiques sur lesquels producteurs et d'agents de terrains ont été formés	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines qualifiées pour assurer les formations thématiques
Action 7: Renforcement des capacités des utilisateurs de l'information climatique	Le nombre d'utilisateurs formés	Rapports d'activités du Cadre national changement climatique	Insuffisance de moyens financiers pour assurer les formations thématiques
	Le nombre de manuel de sensibilisation élaboré	Rapports d'activités du Cadre national changement climatique	Insuffisance de moyens financiers pour assurer les formations thématiques
Axe stratégique 3: Gouvernance de l'apprentissage sur le changement climatique			
Action 1: Intégration de composantes liées à l'apprentissage sur le changement climatique dans les politiques, les programmes et projets de l'Etat	Le nombre de mesures prises pour rendre effective l'intégration de composantes liées à l'apprentissage sur le changement climatique	Rapports d'activités du ministère en charge de la planification et de l'orientation de l'élaboration politiques, les programmes et projets de l'Etat	Manque de volonté politique Insuffisance de moyens financiers
	La proportion de politiques, de programmes et projets de l'Etat dans lesquels l'intégration de composantes liées à l'apprentissage sur le changement climatique est effective	Rapports d'activités du ministère en charge de la planification et de l'orientation de l'élaboration des politiques, des	Manque de volonté politique Insuffisance de moyens financiers

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES
		programmes et projets de l'Etat	
Action 2: Evaluation et capitalisation des bonnes pratiques et des leçons apprises en matière d'apprentissage et de développement de compétences sur le changement climatique	Le nombre de pratique évalués et capitalisés et de leçons apprises	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou non adhésion des acteurs
	Documents de capitalisation sur les bonnes pratiques et des leçons apprises en matière d'apprentissage et de développement de compétences sur le changement climatique	Rapports d'activités des ministères en charge des secteurs prioritaires	Insuffisance de moyens financiers et/ou non adhésion des acteurs
Action 3: Renforcement de la coordination et de la communication de l'apprentissage sur le changement climatique au niveau national	Le nombre de cadres/mécanismes de concertation des acteurs de mise en œuvre de la stratégie mis en place et fonctionnels	Rapports d'activités du ministère en charge de l'environnement	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines
	La mise en œuvre d'un plan de communication sur le changement climatique au niveau national	Rapports d'activités du ministère en charge de l'environnement	Insuffisance de moyens financiers et/ou des ressources humaines